



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Albi, le 19 décembre 2023

Encore une fois, la justice administrative confirme la légalité de l'autorisation environnementale de l'A69.

Par une ordonnance du 19 décembre 2023, le tribunal administratif de Toulouse a rejeté la requête de la SCI du château de Scopont qui visait à suspendre les travaux de l'A69.

En effet, le juge des référés a estimé qu'aucun motif sérieux n'était de nature à remettre en cause la légalité de l'autorisation, délivrée le 1^{er} mars 2023 par le Préfet du Tarn et le Préfet de la Haute-Garonne.

Cette décision confirme la parfaite insertion du projet dans son environnement et sur le territoire :

- D'une part, l'étude environnementale conduite par ATOSCA et validée par l'État est bien conforme à la réglementation.
- D'autre part, le tracé de l'A69 préserve les intérêts du patrimoine historique et ne porte en aucun cas atteinte au château.

Le chantier de l'A69 se poursuit : toutes les décisions des juridictions administratives (quatre requêtes en 2023) confirment que le projet A69 s'inscrit parfaitement dans l'intérêt des tarnais et dans le respect de leur cadre de vie.

PIÈCE-JOINTE : ORDONNANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023 DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE N°2307091

Contacts presse :

Marion PELEGRY – 07 84 58 25 45

Camille SCHMITT – 06 40 49 87 98

Astreintes communication (après 18h00 – week-end et jours fériés) - 06 08 36 07 22

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr